

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 219

présenté par

Mme Dalloz, M. Cinieri, M. Aubert, M. Morel-A-L'Huissier, Mme Fort, M. Vitel, M. Hetzel, M. Mancel, M. Guilloteau, M. Marlin, M. Olivier Marleix, M. Sermier, M. Perrut, M. Jean-Pierre Barbier, M. Marc, Mme Pons, M. Salen, Mme Genevard, M. Le Fur, M. Breton, M. Couve, Mme Poletti, M. Fasquelle, M. Tardy, M. Schneider et Mme Rohfritsch

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 13 par les mots :

« du code de l'énergie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.